

20 octobre 2020

(20-7249)

Page: 1/3

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

RAPPORT DU SECRÉTARIAT DE LA SADC SUR LES ACTIVITÉS SPS

RAPPORT 2020 AU COMITÉ DES MESURES SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES DE L'OMC

La communication ci-après, reçue le 16 octobre 2020, est distribuée à la demande du secrétariat de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC).

1 CONTEXTE

1. La région de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) comprend 16 États membres, à savoir l'Afrique du Sud, l'Angola, le Botswana, les Comores, l'Eswatini, le Lesotho, Madagascar, le Malawi, Maurice, le Mozambique, la Namibie, la République démocratique du Congo, les Seychelles, la Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe. La SADC compte 345 millions d'habitants et a, de ce fait, la grande responsabilité de répondre aux objectifs internationaux de développement durable visant à améliorer les conditions de vie des populations et d'accroître les échanges commerciaux internes à la région, par l'application de normes internationales appropriées.

2 LE COMITÉ DE COORDINATION SPS DE LA SADC

2. Le Comité de coordination SPS de la SADC a été institué par l'article 14 de l'annexe SPS au Protocole commercial de la SADC. Ce comité s'est réuni au quatrième trimestre de 2019 avec le soutien du Programme de facilitation des échanges SADC-UE et du Bureau régional de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture dans la SADC. Les comités techniques chargés de la préservation des végétaux, de la santé animale et de la sécurité sanitaire des produits alimentaires se sont réunis pour délibérer sur les questions régionales présentant un intérêt pour chaque domaine.

3 LE COMITÉ TECHNIQUE POUR LA PRÉSERVATION DES VÉGÉTAUX

3. Le Comité technique pour la préservation des végétaux a émis les résolutions suivantes:

- a. les États membres devraient mener des activités de sensibilisation au sujet du Cadre stratégique de la CIPV pour la préservation des végétaux;
- b. les États membres devraient harmoniser les plans d'activité nationaux avec le Cadre stratégique de la CIPV pour la préservation des végétaux;
- c. les États membres ont été encouragés à consulter régulièrement le site Web de la CIPV et à formuler des observations sur les documents nécessitant une attention particulière;
- d. les États membres devraient se conformer aux réglementations relatives aux importations lorsqu'ils envoient des échantillons aux centres d'excellence;
- e. les États membres ont demandé à la SADC de mobiliser le Comité des ministres chargés des questions commerciales pour l'encourager à soutenir l'institutionnalisation du Comité SPS national en lui allouant des ressources;
- f. les programmes et projets successeurs devraient s'appuyer sur les initiatives régionales qui ont déjà mises en activité au lieu de partir de zéro, et donc poursuivre les travaux déjà en cours dans le cadre des programmes précédents, par exemple l'établissement de listes régionales d'organismes nuisibles; et

- g. les participants à la réunion ont demandé que d'autres organismes nuisibles, par exemple le faux carpocapse, soient portés sur la liste régionale des priorités concernant les organismes nuisibles afin qu'ils fassent eux aussi l'objet d'une attention particulière.

4 LE COMITÉ TECHNIQUE POUR LA SANTÉ ANIMALE

4. Le Comité technique pour la santé animale a émis les résolutions suivantes:

- a. la mise en œuvre du projet STOSAR¹ doit être accélérée afin que la région puisse bénéficier de ses effets positifs;
- b. les États membres devraient valider la stratégie de lutte contre la rage et commencer sa mise en œuvre;
- c. les États membres ont besoin d'un soutien pour leurs activités de surveillance des maladies et pour le maintien de leur statut de zone exempte de maladies;
- d. il est nécessaire d'organiser, pour les États membres de la SADC, des séances annuelles d'échanges de renseignements sur les maladies animales, qui seraient suivies par la publication d'un annuaire de la SADC sur la santé animale; et
- e. la modernisation du Système de gestion de l'information sur l'élevage (LIMS) et son intégration projetée au Système de gestion de l'information agricole (AIMS) doivent être précédées d'une évaluation complète des besoins des États membres, afin qu'ils puissent y contribuer.

5 LE COMITÉ TECHNIQUE POUR LA SÉCURITÉ SANITAIRE DES PRODUITS ALIMENTAIRES

5. Le Comité technique pour la sécurité sanitaire des produits alimentaires a émis les résolutions suivantes:

- a. les États membres de la SADC ont besoin d'une assistance technique pour l'élaboration des politiques nationales de sécurité sanitaire des produits alimentaires et de la législation en la matière;
- b. le point soulevé dans le cadre du Comité technique pour la préservation des végétaux en ce qui concerne la nécessité, pour les États membres, d'être aidés dans la formulation générale du mode de composition et de fonctionnement d'un comité SPS national a été réitéré; et
- c. les États membres ont besoin d'une assistance technique concernant la manière de gérer l'afflux de compléments alimentaires que le Ministère de la Santé ou l'organisme chargé des questions de nutrition ne sait pas classer et contrôler. Ce problème concerne des denrées alimentaires importées sous forme de dons à la suite de catastrophes naturelles survenues dans les États membres.

6 LE MÉCANISME SADC-UE LIÉ AU COMMERCE

6. Le mécanisme SADC-UE lié au commerce, qui vise à renforcer les systèmes SPS au niveau national, prendra fin au premier trimestre de 2021. Douze (12) États membres mettent actuellement en œuvre des activités liées aux domaines d'intervention en matière SPS et OTC. Les principales activités menées dans le domaine SPS comprennent: 1) le renforcement des capacités des structures chargées des notifications à l'OMC; 2) l'établissement de registres relatifs aux risques phytosanitaires; 3) l'automatisation des bases de données relatives aux maladies des végétaux et des animaux; et 4) la modernisation des installations de gestion de la sécurité sanitaire des produits alimentaires, de la santé animale et de la préservation des végétaux. L'Unité OTC/SPS du Secrétariat a apporté les compétences techniques nécessaires à l'examen du mandat concernant la participation d'experts techniques à l'élaboration de la législation et des systèmes informatiques et à la conduite des activités de renforcement des capacités. Enfin, des renseignements sur les spécialistes régionaux et internationaux des questions SPS ont été présentés aux États membres.

7. Dans le domaine sanitaire et phytosanitaire, des progrès substantiels ont été accomplis dans plusieurs États membres pour ce qui est d'obtenir certains des résultats souhaités, notamment en ce qui concerne le renforcement des capacités, l'élaboration de la réglementation et l'achat d'équipements pour la rénovation des laboratoires SPS. Des succès remarquables ont été constatés

¹ STOSAR: "Support towards operationalization of the SADC Regional Agricultural Policy" (Soutien à la mise en œuvre effective de la politique agricole régionale de la SADC).

en Eswatini, au Lesotho, au Mozambique, en Namibie, en Tanzanie (seulement pour les équipements), en Zambie et au Zimbabwe (systèmes et équipements). Les autres États membres ont tardé à tirer parti du programme à cause de problèmes administratifs survenus en rapport avec les projets.

8. Dans la SADC comme dans les autres régions du monde, les programmes d'activités ont été affectés par la nécessité de procéder à des adaptations aux nouveaux modes de fonctionnement liés aux exigences de la distanciation sociale. Un certain temps a été nécessaire pour passer entièrement au mode de fonctionnement en virtuel car on avait cru initialement que la pandémie actuelle serait passagère. Les activités menées dans le cadre du Mécanisme lié au commerce ont été les plus durement touchées car les États Membres espéraient encore consacrer le dernier semestre du programme à la finalisation accélérée de leurs projets. On prévoit que la plupart des prestataires de services auront acquis la technologie nécessaire pour fournir leurs services à distance.

Rapport élaboré par Lomkhosi Mkhonta-Gama (docteur en chimie)
Responsable principale, Programme de la SADC sur les obstacles techniques au commerce
